



COMMUNE DE L'HÔPITAL DU GROSBOIS

4 rue de la Gare – 25620 L'Hôpital du Grosbois

03 81 59 27 90 – mairie@lhospitaldugrosbois.fr

site : www.lhopitaldugrosbois

et application INTRAMUROS

Réunion du Conseil Municipal

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 28 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 28 mai à 19 heures 45, les membres du Conseil Municipal de la Commune de L'Hôpital-du-Grosbois se sont réunis en lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, Maire, à la suite de la convocation adressée le 22 mai 2026.

Absent excusé : M. CHANUT Noé donne procuration à M. CABAUD Pierre.

Secrétaire de séance : Mme CUCHOT Sylvie.

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

1/ Urbanisme

- ✚ **Permis de construire Mme DELEULE Elise et M. GARCIA Cédric :**
Construction d'une maison d'habitation individuelle 58 Grande Rue, parcelle ZC 159.
Le dossier complet a été présenté au conseil Municipal.
- ✚ **Déclaration préalable de travaux : M. CHEVASSUS Philippe :**
Aménagement d'une dépendance 23 Grande Rue, parcelle AB 177 et 178.
Modification d'ouvertures, pose de bardage, construction d'une terrasse.
- ✚ **Certificat d'Urbanisme d'information : M. PROST Ludo**
CUa concernant les parcelles ZA 283 bâtie et ZA 290 non bâtie situées lotissement Les Longues Planches. Il permet d'obtenir de l'administration des informations générales d'urbanisme sur la situation du terrain.

Avis favorable du Conseil Municipal sur ces trois dossiers.

2/ Échange de terrain Commune/M. et Mme Doney :

À la suite du bornage réalisé par un géomètre, il est apparu que la commune avait construit un trottoir sur 6 m² appartenant à M. et Mme Doney (grande rue), tandis que ces derniers avaient 126 m² d'aménagements (haie, accès, marches d'escalier) implantés rue du sabotier sur le domaine communal.

La commune procède à l'échange suivant :

- ✚ Acquisition par la commune des 6 m² occupés par le trottoir
- ✚ Vente par la commune des 126 m² occupés par M. et Mme Doney
- ✚ Prix retenu : 35.00 € le m², correspondant au tarif appliqué lors des dernières transactions similaires
- ✚ Frais de notaire et de géomètre partagés par moitié entre la commune et M. et Mme Doney.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'acte d'acquisition de 6 m² et l'acte de vente de 126 m² à 35.00 €/m², avec partage à 50/50 des frais de notaire et de bornage.



3/ Parc MOUROT :

Le Conseil Municipal a délibéré sur l'orientation future du Parc MOUROT, terrain communal d'environ un hectare. Le choix retenu est de lui donner une vocation sociale et intergénérationnelle.

La commune affirme sa volonté de voir se développer sur ce site des projets favorisant le lien social, la mixité des publics, les échanges intergénérationnels et les initiatives à caractère médico-sociales ou solidaire. Cette orientation constitue le cadre de référence pour l'étude, la sélection et la mise en œuvre des projets futurs.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la délibération de principe actant la vocation médico-sociale et intergénérationnelle du Parc MOUROT. Le Maire est mandaté pour engager toutes démarches utiles (études, partenariats, recherche de financements).

4/ Régularisation de la vente de la parcelle ZA 263 à M. MOUROT Philippe – Section ZA 263 de 476 m2

Il convient de régulariser un dossier foncier en cours depuis 1988 :

En 1988, M. MOUROT Philippe a acheté à la Commune une parcelle de terrain derrière la menuiserie familiale pour y réaliser un musée de la moto (non réalisé à ce jour). L'acte n'a jamais été enregistré au service des hypothèques, puis le terrain a été transféré au domaine public lors du classement du lotissement, rendant toute vente juridiquement impossible depuis 1990.

La régularisation est désormais possible grâce au déclassement préalable de la parcelle. Les conditions de la vente sont les suivantes :

- ✚ La vente a été payée en 1988 (2 500 francs) : M. MOUROT ne verse aucun montant supplémentaire.
- ✚ M. MOUROT prend en charge l'intégralité des frais (notaire, bornage, formalités)
- ✚ Servitude de non-aedificandi inscrite à l'acte : aucune construction possible sur la parcelle, ni clôture, permettant le maintien d'un accès libre en permanence
- ✚ Servitude au profit de la commune pour l'accès aux dispositifs d'assainissement du lotissement

1ère délibération – Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le déclassement de la parcelle ZA 263 du domaine public vers le domaine privé communal.

2ème délibération – Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité la régularisation de la vente de la parcelle ZA 263 à M. Philippe Mourot, avec inscription des servitudes précitées.

5/ Création d'un emploi non permanent – Recrutement d'un secrétaire de mairie

Dans le cadre du départ à la retraite de Fabienne, secrétaire de mairie, au 1er octobre 2026, le Conseil Municipal valide la création d'un emploi non permanent d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à compter du 8 juillet 2026 et le recrutement d'un nouveau collaborateur.

Le candidat retenu, à la suite des entretiens, est en fin de formation (Diplôme Universitaire de secrétaire de mairie), actuellement en stage à la mairie d'Ornans (soutenance début juillet).

Modalités : création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, non permanent, à 23.18/35^{ème} de durée hebdomadaire rémunéré à l'indice brut 368 échelon 1 du 08/07/2026 au 30/09/2026.

Période de tuilage : du 15/06/2026 au 07/07/2026 (stage présentiel en mairie) ; du 08/07/2026 au 30/09/2026 : nomination sur le poste d'adjoint précité et stages en collectivités.

Le poste de rédacteur principal de Fabienne sera supprimé au 1er octobre 2026 et un nouveau poste de rédacteur échelon 1 sera créé à cette même date pour le recrutement de ce candidat

Le Conseil Municipal valide la création du poste et le recrutement du candidat identifié.



6/ Désignation des représentants aux commissions intercommunales

À la suite de la mise en place de la communauté de communes Loue Lison, le Conseil Municipal a désigné ses représentants dans les commissions suivantes :

- ✚ **Commission Voirie** : Titulaire M. FOURQUIER Jean, suppléant M. LABAYS Didier
- ✚ **Commission Culture, Jeunesse, Scolaire, Périscolaire, Extrascolaire, Crèche** : Titulaire Mme CUCHOT Sylvie, suppléantes Mmes MIRA Charline et MOREL Ségolène.
- ✚ **Commission assainissement (SPANC)** : Titulaire M. GRENIER Jean-Claude
Enjeux liés au réseau collectif du lotissement de l'Essart et au futur projet de station d'épuration
- ✚ **CLECT (Commission d'Evaluation des Charges Transférées)** :
Mécanisme de compensation financière entre commune et intercommunalité pour les compétences transférées (scolaire, crèche, périscolaire)
Titulaire M. CABAUD Pierre, suppléante Mme CUGNEZ Déborah.
- ✚ **PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)** :
Désignation reportée à l'automne, le lancement du PLUi étant prévu ultérieurement.

7/ Arrêté municipal – Déjections canines et divagation des animaux

Le Conseil Municipal a adopté un arrêté municipal permanent encadrant la divagation des animaux et les déjections canines sur l'ensemble du territoire communal.

Les principales dispositions sont les suivantes :

- Interdiction de divagation des animaux domestiques sur tout le territoire – sanctions : capture et mise en fourrière
- Obligation de ramassage immédiat des déjections canines sur le domaine public (voies, trottoirs, places, parcs, jardins, aires de jeux)
- Obligation pour tout propriétaire ou détenteur de chien d'être muni de sacs ou tout autre moyen de ramassage
- Amende de 35.00 € (contravention de 1^{re} classe) pour non-ramassage – possibilité de requalification en 2^e classe (150.00 €) sur la base de l'article R634-2 du Code pénal

Le Maire précise que la procédure d'application sera : 1 avertissement, second avertissement verbalisation.

| L'arrêté municipal est adopté à l'unanimité.

8/ Questions diverses :

- ✚ Salle socio-culturelle CUSENIER, le Conseil Municipal a adopté :
 - La Modification du règlement intérieur
 - L'affichage de sensibilisation
 - La demande d'un devis pour une l'intervention d'une société de nettoyage une fois par trimestre (sol et vitres de la salle, ainsi que les vitres en hauteur de l'école).
- ✚ Aménagement du Parc MOUROT :
 - 3 Tables de pique-nique seront installées,
 - Des devis sont en cours relatifs à des jeux pour enfants et la création d'un terrain de pétanque.
- ✚ Espaces publics :
 - Affiches réglementaires : installation devant les espaces publics incluant la référence au nouvel arrêté sur les déjections canines.
- ✚ Terrain de jeux situé vers le terrain de football :
 - **Samedi 13 juin 2026 dès 9 h 00**, les travaux de suppression de la haie coté terrain de football seront réalisés. Un appel aux bénévoles est lancé afin de réaliser ces travaux dans de bonnes conditions.

Les personnes intéressées peuvent s'inscrire en Mairie.

- ✚ Familles Rurales : Une Rando contée est organisée par le périscolaire vendredi 3 juillet 2026 à partir de 17 h 00.

Les autorisations d'accès aux sites communaux ont été traitées comme suit :

- Derrière l'école : autorisé sous réserve de vigilance (présence de regards et lits filtrants d'assainissement).
- Parc MOUROT : autorisé pour la scène finale.
- La responsabilité de la sécurité sur les sites incombe aux organisateurs.

- ✚ Journée nationale des aidants le 6 octobre 2026 :

Elle sera organisée à L'Hôpital du Grosbois pour le secteur de la CCLL.

Dans ce cadre, une enquête sera distribuée dans toutes les boîtes aux lettres du village pour recenser les proches aidants et mieux cerner leurs besoins, un retour en Mairie est souhaité pour le 30 juin 2026.

Prochaines réunions

Vendredi 5 juin 2026 à 19 h 30 :

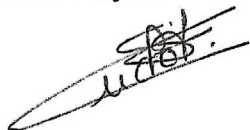
Elections des délégués titulaires et suppléants en vue des élections sénatoriales de septembre 2026.

Jeudi 9 juillet 2026 à 19 h 45 - Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La Secrétaire de séance,

CUCHOT Sylvie



Le Maire,

GRENIER Jean-Claude

